

## Une prise en charge de qualité

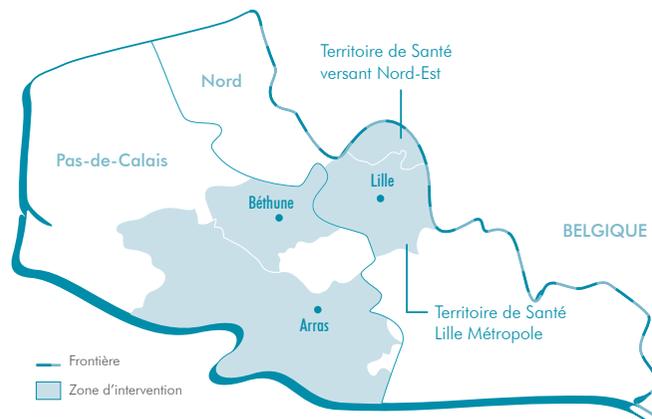
Le service HAD de SantélyS est certifié A V2014 par la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis janvier 2018. Il assure la traçabilité et une maintenance préventive du matériel ainsi que la collecte des déchets d'activités de soins.

SantélyS assure également une continuité des soins 24h/24 et 7j/7.

24H/24  
7J/7

## Zones d'intervention

L'HAD de SantélyS intervient dans la métropole lilloise, dans l'arrageois et le béthunois. Retrouvez la liste des communes couvertes par l'HAD de SantélyS sur le site internet [www.santelys.fr](http://www.santelys.fr)



Pour plus d'informations :  
contactez SantélyS au  
**03 62 28 8000**  
ou par e-mail :  
[had@santelys.fr](mailto:had@santelys.fr)



Parc Eurasanté  
351 rue Ambroise Paré  
59120 LOOS  
Tél. 03 62 28 8000  
Fax 03 62 28 8001  
[had@santelys.fr](mailto:had@santelys.fr)



ANN-HADSMS-186 - V. 2020/02

# Hospitalisation A Domicile



## L'Hospitalisation A Domicile en 3 points

### C'est quoi ?

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est une structure de soins permettant d'assurer, au **domicile** du patient, et **en établissement social et médico-social** (maison de retraite...), des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant ainsi que l'ensemble des professionnels paramédicaux et sociaux (infirmier, kinésithérapeute, assistant social...). **L'HAD permet d'éviter, de retarder ou de raccourcir un séjour à l'hôpital.**

Le maintien du patient dans son environnement familial lui permet de garder ses repères et de conserver son autonomie.

### Pour qui ?

L'HAD accueille des patients de tout âge qui, en l'absence de prise en charge en HAD, seraient hospitalisés.

### Les différents modes de prise en charge

- > Pansements complexes
- > Soins palliatifs
- > Traitement par voie veineuse
- > Post-traitement chirurgical
- > Éducation du patient / entourage
- > Surveillance post-chimiothérapie



- > Nursing lourd
- > Prise en charge de la douleur
- > ...

### Comment ?

L'admission en HAD est prononcée après évaluation et avec le consentement du patient et/ou de son entourage :

- > sur proposition et prescription du médecin traitant
- > sur proposition et prescription d'un médecin hospitalier, avec l'accord du médecin traitant
- > sur proposition d'un professionnel libéral, avec l'accord et la prescription du médecin traitant.

Un programme de soins et d'accompagnement individualisé est alors proposé au patient et mis en place par l'équipe pluridisciplinaire de l'HAD.

La présence et l'implication de l'entourage sont nécessaires pour la mise en place et le suivi du programme de soins.

### Quelles garanties ?

- > Prise en charge par une équipe infirmière de Santélyls ou libérale (en fonction du choix du patient)
- > Intervention du service social si nécessaire
- > Mise en place, si nécessaire, d'une aide à domicile
- > Mise à disposition du matériel médical et de confort après évaluation
- > Diffusion d'enquêtes de satisfaction en vue de l'amélioration de la qualité de la prise en charge
- > ...

## Une équipe pluridisciplinaire

Parce que chaque patient est unique, Santélyls dispose également d'un personnel dédié afin d'optimiser la prise en charge : infirmiers référents, psychologues, assistants de service social...



## Financement de la prise en charge

L'HAD est prise en charge par l'Assurance Maladie et la mutuelle (selon les cas) pour :

- > les traitements délivrés par la pharmacie
- > les analyses de biologie médicale
- > les honoraires des professionnels paramédicaux (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute)
- > le coût des transferts du domicile vers un autre établissement de santé (sous conditions)
- > l'hospitalisation de jour
- > le matériel médical (lit médicalisé, fauteuil de repos...)